

AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ CE QUI SUIT PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 15 septembre 2021, a adopté les règlements suivants :

1. Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances
2. Règlement numéro 448-21 modifiant le règlement 352-15 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin d'y intégrer de nouvelles dispositions introduites en 2017 par le projet de loi 122 et préciser le soutien professionnel requis lors de l'inspection des bâtiments
3. Règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin modifier les exigences architecturales applicables aux zones h-16, h-17 et h-18
4. Règlement numéro 451-21 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 24^{ème} jour de septembre 2021



Charles Whissell,
Directeur général par intérim

+++++

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, ce 24^{ème} jour de septembre 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^{ème} jour de septembre 2021.



Charles Whissell,
Directeur général par intérim